



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Les Vaudois de l'étranger et le Conseil des Etats

Les «Suisse de l'étranger» sont les personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger. A la condition de s'annoncer auprès d'une représentation diplomatique et de figurer dans le Registre des Suisses de l'étranger, elles peuvent voter au niveau fédéral. Elles exercent leur droit de vote dans la dernière commune suisse dans laquelle elles étaient domiciliées avant leur départ¹. Un Suisse n'ayant jamais été domicilié en Suisse votera dans sa commune d'origine². Ce sera le cas des Suisses nés à l'étranger et n'ayant jamais vécu en Suisse, comme les enfants d'expatriés.

Lors des votations du 30 novembre 2025, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat tenteront d'introduire dans la Constitution cantonale la notion de «Vaudois de l'étranger». Il s'agit d'offrir à ces personnes le droit d'élire les députés vaudois au Conseil des Etats. Cette élection a en effet un statut hybride, source de nombreux malentendus: si le Conseil des Etats est bel et bien une autorité fédérale, membre de l'Assemblée fédérale, les modalités d'élection en son sein dépendent des Cantons³. Cela n'est pas le cas pour le Conseil national, intégralement réglementé par la Confédération.

A ce jour, le corps électoral cantonal, habilité à élire et voter au niveau vaudois, exclut les personnes domiciliées à l'étranger. Elles ne peuvent donc pas élire les sénateurs, alors qu'elles peuvent, conformément au droit fédéral, élire les conseillers nationaux⁴. Parlement et Gouvernement prétendent y voir une «incohérence».

Ils tirent ainsi prétexte de la nature d'autorité fédérale du Conseil des Etats pour élargir le corps électoral des sénateurs vaudois aux «Vaudois de l'étranger». Cela est déjà le cas dans les autres cantons romands, à l'exception du Valais. Les Vaudois expatriés resteraient en revanche exclus des autres scrutins cantonaux.

La notion de «Vaudois de l'étranger» dépendra toujours du droit fédéral: il s'agira de Suisses expatriés, mais dont la dernière commune de domicile – ou la commune d'origine si celle-ci n'a jamais existé – est située dans le Canton de Vaud. C'est loin d'être anodin.

La Chambre haute a pour fonction de représenter les Cantons. C'est dans cette optique que ses modalités d'élection va-

riant d'un Canton à l'autre. Jusqu'en 1917, c'était le Grand Conseil vaudois qui élisait les conseillers aux Etats. Et il était possible d'être à la fois conseiller d'Etat et sénateur. On attend des conseillers aux Etats qu'ils examinent les dossiers sous l'angle de l'intérêt de leur Canton en particulier, et des Cantons en général. Ils doivent être un rempart contre la tendance naturellement centralisatrice du Conseil national.

Rapprocher la composition de l'électorat du Conseil des Etats de celui du Conseil national – représentant un

prétendu «peuple suisse» – revient à atténuer encore les dernières

différences entre les deux Chambres. Concrètement, ce seraient environ 25'000 personnes qui se verront attribuer un nouveau droit de vote dans le Canton de Vaud. C'est loin d'être anodin.

L'expérience nous a montré combien, d'élections en élections, le Conseil des Etats a fini par perdre sa fonction de Chambre des Cantons. Le scrutin populaire en est la cause principale, poussant à confondre les

sources de légitimité, et donc la raison d'être et la représentativité de chacune des Chambres. Au point qu'on ne saura plus qui, du «peuple suisse» ou des Etats souverains qui composent la Confédération, la Chambre haute représente.

Dans l'attente que, comme nous le proposons⁵, les Sénateurs votent un jour sur instructions, même générales, et soient nommés par le Conseil d'Etat, préservons tout ce qui contribue à les distinguer des conseillers nationaux.

Le 30 novembre, nous voterons NON à l'octroi aux Vaudois de l'étranger du droit d'élire nos représentants au Conseil des Etats.

Félicien Monnier

¹ Art. 18 al. 1 Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses de l'étranger (LSEtr) et art. 8 al. 1 OEStr.

² Art. 8 al. 2 OEStr.

³ Art. 150 al. 3 Cst fédérale.

⁴ Art. 74 Cst vaudoise et art. 3 al. 1 Loi vaudoise sur les droits politiques (LEDP).

⁵ «Pour une vraie Chambre des Cantons», *La Nation* n° 2239 du 3 novembre 2023.

Non à un nouvel impôt fédéral direct

Etes-vous pour ou contre l'avenir? Les auteurs d'initiatives populaires rivalisent toujours de créativité pour donner des titres attendrissants et fallacieux à leurs revendications, le but étant de dissimuler ces dernières autant que possible. Les Jeunes socialistes suisses ont poussé cet artifice jusqu'à une quasi-perfection en déposant, début 2024, un texte intitulé «Initiative pour l'avenir». La version longue du titre est «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement», ce qui ne dit pas grand-chose de plus. Le peuple et les Cantons sont appelés à se prononcer le 30 novembre.

Le texte de l'initiative prévoit un nouvel article constitutionnel 129a, intitulé «impôt pour l'avenir», qui donnerait à la Confédération le droit de percevoir un impôt de 50% sur les parts de successions et de donations dépassant une franchise de 50 millions de francs. L'impôt serait prélevé par les cantons, qui pourraient conserver un tiers de son produit. Tant la Confédération que les cantons devraient utiliser le produit de cet impôt «pour lutter contre la crise climatique».

Une répression de l'exode fiscal à titre rétroactif

La Confédération et les Cantons seraient invités à édicter des dispositions d'exécution «sur la prévention de l'évi-

tement fiscal, en particulier en ce qui concerne les départs de Suisse». Ces dispositions d'exécution s'appliqueraient «rétroactivement aux successions et donations survenues après l'acceptation de l'art. 129a». Visiblement, les auteurs de l'initiative ne se font aucune illusion sur l'exode fiscal qu'entraînerait une telle imposition – et qu'entraîne déjà la simple perspective de la votation puisque, en cas d'acceptation, les contribuables fortunés encore présents en Suisse le 1^{er} décembre au matin risquent d'être poursuivis par le fisc s'ils partent à l'étranger.

Si les contribuables concernés quittent la Suisse, les ambitions socialistes en matière de politique climatique devront être revues à la baisse, ou trouver une autre source de financement. A moins que ce ne soit qu'un simple paravent dissimulant l'éternelle chasse aux grandes fortunes...

Une menace sur la transmission des entreprises

De fait, la plupart des contribuables qui disposent de plus de 50 millions en liquide les auront mis en sécurité à l'étranger d'ici fin novembre. D'autres en revanche bénéficient plus difficilement de cette échappatoire: ce sont les entrepreneurs propriétaires de leur entreprise, qui n'ont généralement pas la possibilité de délocaliser celle-ci rapidement. Les jeunes socialistes, hermé-

tiques et réfractaires à ce qui touche le monde du travail, n'ont peut-être même pas pensé à cette catégorie de personnes!

L'Union suisse des arts et métiers cite l'exemple d'une entreprise de construction employant 150 personnes, possédant des bâtiments et un parc de machines et de véhicules, qui atteindrait facilement une valeur de 80 millions de francs. En cas de transmission à la génération suivante, les 30 millions dépassant la franchise seraient imposés à 50%, soit un impôt de 15 millions. Si le jeune repreneur ne dispose pas de cette somme en liquide, il devra s'endetter au détriment de sa compétitivité ou, plus probablement, démanteler l'entreprise.

Les conséquences concrètes d'un tel impôt, absurdes et dramatiques, suffisent à plaider pour un net refus de l'initiative; celle-ci, contrairement à ce que suggère son titre, ne laisse de place ni à la politique climatique, ni à la justice fiscale. On peut ajouter à cela un argument institutionnel: le prélèvement d'un impôt fédéral sur les successions est contraire à la logique fiscale, qui doit réservé les impôts directs aux Cantons et les impôts indirects à la Confédération. On ne cesse de répéter que l'actuel impôt fédéral direct doit être aboli, ce n'est pas pour en créer un second!

Ce sera donc vraiment NON.

P.-G. Bieri

Deux absents

Pour complaire aux familles, une majorité de parlementaires fédéraux veut créer une «allocation de garde», pour financer l'accueil de jour des enfants. La politique familiale relève pourtant des Cantons, et le Canton de Vaud, pionnier, a d'ailleurs mis en place un régime d'envergure, avec co-financement patronal, que l'intrusion fédérale condamnerait.

Au Conseil des Etats, neuf députés fédéralistes ont voté – hélas en vain – pour que les Cantons restent libres d'introduire cette allocation. La revue *Plein Centre* en donne la liste: Thierry Burkart, Stefan Engler, Daniel Fässler, Esther Friedli (auteur de la proposition), Petra Gössi, Peter Hegglin, Werner Salzmann, Pirmin Schwander, Jakob Stark. Vous cherchez deux autres noms?

J.-F. C.

Carnet rose

Théodore Séraphin Guignard est né le 5 octobre 2025 à Neuchâtel, fils de nos amis Aude Robert-Tissot et Yves Guignard. Nous souhaitons une longue et belle vie au nouveau-né et adressons nos félicitations aux parents.

Réd.

La patience de la lumière

Il est des livres qu'on ne lit pas seulement, on y passe comme un seuil qu'on croyait connaître. Ce soir-là, je sortais d'une séance du Conseil général où tout avait été traité avec méthode: dossiers clos, votes enregistrés, salutations sobres. Par la fenêtre, l'horloge de l'ancienne école paraissait figée sur la même minute, la répétition d'un temps qui hésite. En quittant la salle, j'ai senti qu'il manquait autre chose que des chiffres, quelque chose comme un délai d'usage, un temps de repos pour la décision. Air rare. Les prises de parole s'étaient enchaînées comme des rames accostées au même quai, sans halte — aucune pause pour laisser les regards accrocher la pensée.

De retour, j'ai ouvert *Augustin ou le Maître est là* de Joseph Malègue (1933)¹. Ce livre n'accepte pas la marche: il impose la chaise. Il demande un accord préalable, presque une promesse basse: «Je vais te lire lentement, et tu parleras sans chercher l'effet.» Tout l'inverse de notre cadence.

On pourrait donner l'ossature en deux lignes, l'enfant d'Auvergne devenu normalien, la foi quittée puis retrouvée à travers l'épreuve. Ce serait trahir la manière. La force du roman tient au tissu serré des

scènes, à ces détails qui déplacent plus qu'un argument.

Première station, «L'Enfance et la Jeunesse». Notations brèves et exactes: «Les habits du dimanche, la tasse de chocolat, les cloches du premier et du second coup.» Rien de décoratif. Une architecture des heures, la preuve qu'il existe des temps réservés. Aujourd'hui, les dimanches s'effilochent en avant-lundis, la messagerie ne connaît ni veille ni fête, et l'on perd la distance entre encore et plus jamais.

A Paris, l'Ecole normale supérieure. Couloirs feutrés, tables dont le vernis renvoie une lumière blanche, odeur sèche de cuir et de craie froide, discussions tirées au-delà du dernier métro. Là, la foi d'Augustin se fissure, non par ironie mais par rigueur. Il dit à Largilier: «Si je crois encore, ce ne sera pas par habitude.» Cette réserve lui tient lieu de règle. Nous aimons, nous, parler avant que la question soit formée. Lui retient sa main sur le dossier, il ne signe pas encore. On aimerait voir ce scrupule revenir dans la fabrication des lois comme dans les réformes jetées trop vite à l'affiche.

Les rencontres déplacent l'axe plus sûrement que les thèses. Largilier, ami qui

ne recrute pas, veille seulement à la probité. Anne, présence nette, écoute Augustin dans l'amphi: «Elle l'écoutait sans sourire, mais avec la lumière bleu sombre d'admirables yeux.» Rien d'emphase, une exigence à hauteur de regard. Un soir, elle cite le *Cantique des Cantiques*: «— Mets un sceau sur ton cœur, mets un sceau sur ton bras.

— Pourquoi?

— Parce qu'un engagement se porte, il laisse une marque.»

Le mot sceau dit mieux que discours ce qu'on fait, ou non, d'une promesse. A l'heure des alliances provisoires, ce rappel a le grain d'un serment.

La seconde partie se tient plus loin des bibliothèques. Augustin enseigne, aime, traverse la maladie. Les controverses s'effacent, restent les fidélités qui tiennent. Largilier lui demande:

— Tu n'as plus d'arguments contre?

— Si, mais ils ne suffisent plus.»

Rien de triomphal. La vérité revient par reconnaissance, non par conquête. Le réel déplace le centre de gravité plus sûrement que les raisonnements.

La phrase de Malègue épouse cette sobriété. Elle accueille la nuance quand il faut, puis coupe court. «Il se sentait comme un promeneur qui, sans s'en apercevoir, a quitté le sentier, et dont le pied heurte tout à coup un sol plus mou.» Image utile, non pas brillante. Ailleurs: «Peut-être que j'ai eu raison. Peut-être que je n'ai fait que retarder la

vérité.» La ponctuation pense avec le personnage.

Pourquoi lire *Augustin* maintenant? Parce qu'il propose une autre vitesse. Nous confondons promptitude et justesse, volume et décision. Le roman montre que certaines réponses ont besoin d'oxygène, de durée, de cette patience qui n'est pas inertie mais précision. Ce qui vaut pour la foi vaut aussi pour la vie publique: certaines conclusions n'existent qu'après un temps long, autrement elles ne tiennent pas.

Tout cela se condense dans une phrase qui traverse le livre: «Le Maître est là; il t'appelle.» Dans le texte, c'est l'appel du Christ. Chacun peut y entendre, selon sa vie, la voix d'une vérité mise de côté, le rappel d'une parole donnée.

En refermant le volume, l'image du début est revenue. La salle, les dossiers refermés, la minute immobile à la fenêtre. Rien d'erroné, rien d'injuste, peut-être seulement pas encore vrai. Il faudrait parfois laisser une marge au bord de la page pour que la lumière change avant de conclure. Dans la vie civique comme dans la vie intérieure, garder un peu d'ouverture (non pas reculer, mais laisser entrer la vérité) demeure une hygiène. Je laisse le dossier à demi ouvert sur la table, comme on entrouvre une fenêtre pour que la lumière change.

Yannick Escher

¹ Joseph Malègue, *Augustin ou le Maître est là*, Cerf, 2014.

Charlotte Olivier, pionnière vaudoise dans la lutte contre la tuberculose

Née en 1864 à Saint-Pétersbourg, aînée d'une fratrie de huit enfants au sein d'une famille de médecins anoblis par le tsar, Charlotte von Meyer semblait destinée à une existence confortable. Mais le destin en décida autrement. A 19 ans, la mort de son père l'oblige à mettre de côté ses ambitions médicales pour épauler sa mère et prendre soin de ses cadets. Loin d'éteindre sa vocation, cette épreuve décuple sa volonté. Elle parvient à convaincre sa mère de la laisser entreprendre des études de garde-malade en Russie, avant de s'installer en Suisse, où elle pourra enfin embrasser la carrière médicale que son pays d'origine lui refusait.

Dans le Canton de Vaud, elle s'engage dans le combat contre la tuberculose, véritable mal du siècle. Son mariage avec le Dr Eugène Olivier, lui-même atteint de la maladie, ne fait que renforcer son engagement. Ensemble, ils développent une vision novatrice: seule une approche sociale et préventive pouvait freiner la propagation du fléau.

Dès 1906, Charlotte rejoint la Ligue vaudoise contre la tuberculose aux côtés de son mari. Elle en devient l'une des figures les plus actives, multipliant conférences, visites de familles et campagnes de sensibilisation. Convaincue que l'éducation était la clé dans la lutte contre la maladie, elle promeut des mesures simples: aération des logements, hygiène, nutrition. Elle met particulièrement l'accent sur la protection des enfants et l'introduction de l'hygiène scolaire, anticipant ainsi la médecine scolaire moderne.

Si Charlotte se voulait discrète, effacée derrière sa cause, son influence n'en fut pas moins déterminante. Ernest Chuard, conseiller fédéral vaudois et futur artisan de la loi fédérale de 1928 sur la lutte contre la tuberculose, lui rendra hommage. Il dira que c'est elle qui l'avait sensibilisé à cette question, bien avant qu'elle ne devienne un enjeu fédéral. Cette loi imposera la déclaration obligatoire des cas, le suivi médical systématique, la surveillance sanitaire dans les écoles et des mesures spécifiques pour les enfants malades ou vivant dans des foyers contaminés.

La trajectoire de Charlotte Olivier force l'admiration. Issue d'un milieu social aisné, elle aurait pu rester simple spectatrice. Mais elle choisit de s'engager, au prix de sa santé, pour défendre les plus vulnérables. Sa ténacité, sa patience et sa foi ont permis de franchir des obstacles considérables, à une époque où les femmes étaient rarement reconnues dans les milieux scientifiques. Aujourd'hui encore, son œuvre reste un jalon majeur de la santé publique vaudoise.

Pour approfondir cette découverte, *Charlotte Olivier, soigner et prévenir* propose un récit vivant et richement illustré, dans lequel Nicolas Gex retrace le parcours exceptionnel de cette pionnière. L'attribution par les autorités lausannoises de son nom aux deux refuges situés dans le bois de Sauvabelin est amplement méritée.

Carlos Gonzalez Villaverde

Référence: Nicolas Gex, *Charlotte Olivier, soigner et prévenir*, Infolio, collection Presto, 2025, 64 pp.

Agnus Dei

Inspiré par un sombre fait divers broyard de l'après-guerre, Julien Sansonnens offre à lire, dans *Agnus Dei*¹, un drame qui nous tire au cœur de l'obscurité et de la folie. Nous y découvrons Marcel C., maréchal-ferrant à Glette-rens, dans la campagne fribourgeoise des années trente, qui y mène une vie sobre et empreinte de morale catholique. Comme cela doit se faire, il se marie avec Jeanne-Sarah, une jeune fille de la région. Malgré la maladresse et l'embarras de Marcel, les jeunes époux semblent s'épanouir dans ce milieu soumis au poids du concret et de la nécessité. Mais la guerre et la mobilisation qui s'ensuit séparent le couple alors devenu parents. Jeanne-Sarah endure péniblement l'absence de son mari, jusqu'à son retour précipité par une blessure survenue en service. Pendant un temps, Marcel, jeune père, semble connaître le bonheur, probablement le seul qu'il connaîtra de sa vie.

La guerre le rappelle. Sa femme abandonne progressivement son rôle de mère et d'épouse, en délaissant son foyer et en sombrant dans ce qui alors ne s'appelle pas encore une dépression. A son retour, Marcel est dans l'incompréhension et son impuissance face à la situation l'entraîne dans la rancœur, le renfermement, puis la violence. Quand les enfants leur sont retirés, c'est l'espoir

d'un avenir pour la famille qui disparaît. Peu à peu la colère laisse place à la suspicion, jusqu'à ce qu'éclate une trahison qui entraînera Marcel dans la haine et la folie.

A chaque page, on craint de découvrir jusqu'où mènera cette longue descente dans l'obscurité, précipitée par un destin qui s'acharne et se grossit des vices de ses propres victimes. Dieu est omniprésent, tant dans l'esprit d'une société fermement attachée à sa foi et à la morale rurale, que dans les versets qui ponctuent le roman. Mais cette omniprésence contraste avec l'abandon dans lequel Dieu laisse la famille à son déclin. Comme les villageois, on se demande si Dieu ne baisse pas lui aussi la tête, s'il ne détourne pas lui aussi le regard face à la misère grandissante de Marcel. Et cette absence laisse à la noirceur la place de s'installer jusqu'au pire. Par son style, Julien Sansonnens rend la lourdeur du monde et le drame qui habite le quotidien. Le fait divers devient le reflet d'une condition humaine soumise à tous ses défauts, entraînée par elle-même dans l'horreur.

Agnus Dei a été primé cet automne par le Prix Eugène Rambert. A lire.

Quentin Monnerat

¹ Julien Sansonnens, *Agnus Dei*, Editions de l'Aire, Vevey, 2023.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

29 octobre: **L'Arménie est-elle une nation? Regard d'une historienne de l'art.** Avec Mme Cassandre Lejosne, assistante diplômée en histoire de l'art médiéval à l'Unil.

5 novembre: **La criminalité économique dans le Canton de Vaud.** Avec M. Killian Duggan, député et économiste.

12 novembre: **L'atlas historique vaudois.** Avec Mmes Corinne Chuard, historienne, et Joanne Matthey, graphiste. Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h. www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Remarques sur le style

Le style, disait Marcel Regamey, c'est «la clarté plus le mouvement». L'exigence de clarté est une exigence de vérité. Elle rend plus difficile de dissimuler ou de raisonner de travers. La clarté est aussi une courtoisie que vous devez à votre interlocuteur. A quoi bon écrire ou parler, d'ailleurs, si vous n'êtes pas compris? Sans clarté, le message est mal conçu et mal transmis, donc inutile. Autant se taire.

Certains pensent que la clarté ne s'obtient qu'au prix d'une simplification trompeuse de la réalité, et qu'une certaine obscurité, parce qu'elle réserve le mystère des choses, est un élément constitutif du style. C'est vrai de la fausse clarté de l'idéologie, qui explique tout et nie le reste. Mais, dans la réalité, la clarté permet de mettre le mystère en relief et d'en mieux exprimer la profondeur et l'inaccessibilité.

Certains jugent que l'usage de tournures complexes et de mots rares contraint le lecteur à se concentrer, à se coller avec le texte et à en saisir la moelle, tandis qu'une écriture trop limpide, par sa facilité même, échoue à retenir l'attention. C'est un reproche qu'on fait parfois à Gustave Thibon. Sa pensée

est si claire qu'elle éblouit, puis s'évanouit sans laisser de traces. Transformant tout en évidence immédiate, elle flatte notre paresse intellectuelle. Elle ne sollicite pas l'effort de compréhension qui nous la ferait assimiler. Peut-être. Nous la ressentons plutôt comme une mise en contact confiante et directe avec l'être des choses. Cela ne se refuse pas.

Quant au mouvement, c'est la marche de la pensée en travail. Il ne résulte pas forcément d'une écriture rapide et spontanée. Le rythme peut être lent ou vaste, étale ou saccadé, fixé d'emblée ou longuement maturé. L'important est qu'il colle au sens et que la phrase entraîne le lecteur dans son déroulement.

Il arrive qu'on dise d'un rédacteur qui apporte son premier article: «Il a le style *Nation*.» Nous n'offrons pourtant pas de cours de rédaction ou de linguistique. Ce qui fait le style *Nation*, outre la recherche de la clarté et du mouvement, c'est la perspective du bien commun vaudois. Ce point de vue librement accepté contribue à façonner le style. Ajoutons encore l'exigence de concision, la place étant comptée. Il y a enfin ce glossaire

non écrit des termes et des formules inutilisables, «défi», «challenge», «pointer du doigt», «aller dans le mur», «glacer le sang», et tout le style automatique du journaliste pressé. Le style *Nation*, c'est de la viande, peu de graisse, pas de sauce, une larme de vinaigre, deux pincées de sel et trois tours de poivre.

Au fond, le style défini comme «clarté plus mouvement» est un style par défaut: il est agréable à lire, il est compréhensible. Il permet de faire passer le message. Mais il y manque la marque de la personne qui

écrit, son tempérament, ses formules, ses trouvailles, ce qui fait qu'on dit «c'est bien du Perrin», «c'est bien du Cavin», «c'est bien du Ronchon». Cette marque personnelle est capitale. Elle fait qu'on ouvre le journal pour rencontrer une personne, et pas seulement pour voir traiter un thème.

Mais cette marque ne doit pas être recherchée pour elle-même. Elle ne doit pas être surajoutée au sens. Il n'y a pas d'un côté les idées et les faits et de l'autre une mise en forme destinée à rendre l'auteur reconnaissable, procédé artificiel qui obscurcit la clarté et entrave le mouvement.

L'originalité de l'auteur apparaît spontanément, sans qu'il le veuille, sans même qu'il y pense. Le naturel est le comble du style.

C'est d'ailleurs généralement ce qui se passe. Le jeune rédacteur apporte des textes clairs et cursifs que le souci du bien commun met en résonnance avec les autres contributions. Et presque toujours, presque tout de suite, la personne y transparaît. On commence à dire «c'est bien du Schmutz, ou du Monnerat, ou de l'Ansermet»...

Il arrive aussi qu'un nouveau venu soit déjà «stylé», comme celui qui fut notre rédacteur en chef durant plus de trente ans. En arrivant, Jean-Blaise Rochat avait déjà son style, plein d'allant, de tournures originales, de références inattendues, de formules en coups de fouet. Il n'a pas pu ou voulu s'en défaire, et c'est tant mieux. En ce qui le concerne, le style *Nation*, c'est surtout un cadre qui dompte un peu ses foucades de forme et, quelquefois, de sens.

Ecrivez dans *La Nation* pour défendre et illustrer le Canton, son histoire et sa souveraineté, le style vous sera donné par surcroît!

Olivier Delacrétaz

L'exigence de clarté est une exigence de vérité.

Un budget pour gagner du temps

Le projet de budget cantonal 2026, présenté le 24 septembre, fait l'unanimité contre lui. Il donne l'impression d'un plan d'austérité équilibré où chacun, qu'il soit contributeur, prestataire ou bénéficiaire, doit se saigner pour équilibrer les comptes de l'Etat. Mais peut-on parler d'austérité avec une hausse des charges de l'ordre de 3,6%, supérieure aux 2,4% de hausse combinée pour la population et le PIB? Les charges auraient même augmenté de 6% sans les 305 millions de «mesures d'économies» annoncées d'un ton douloureux par le Conseil d'Etat.

Aucun des sept dicastères ne verra ses dépenses baisser en 2026. Les hausses restent modérées à l'exception de celle enregistrée au DSAS: les domaines de la santé et de la prévoyance sociale affichent 399 millions de hausse (143 pour les subsides LAMal) sur les 441 prévus au total. M. Maillard a beau s'insurger¹ contre toute baisse de l'aide sociale: les charges du Canton ne seront pas maîtrisées sans remettre leur automatisme en question, en particulier celui limitant le poids des primes maladie à 10% du revenu imposable².

Les efforts d'économie de chaque département sont surcompensés par une modification comptable majeure: le risque budgétaire (comprenez les imprévus qui pourraient impacter négativement le résultat de l'exercice) passe de 6,3 à 1,7% des charges. Ce faisant, le budget 2026 considère comme dépense plus d'un demi-milliard qui, si les risques ne se matérialisent pas, ne sera pas utilisé.

Une hausse de 3,3% est prévue pour les revenus. La progression de 184 millions sur le groupe impôts nous paraît trop maigre: malgré la réduction de 1% maintenue sur l'imposition des revenus des personnes privées, nous estimons, sur des bases statistiques historiques, que cette ligne est sous-évaluée de 200 à 250 millions.

Le petit équilibre (= hors amortissements) est atteint grâce à la dissolution de 493 millions de capitaux propres à titre de «revenus extraordinaires³». L'usage de telles réserves, introduit en 2019, était compensé jusqu'en 2023 par le préfinancement de nouveaux objets. L'Etat semble puiser depuis 2024 dans ce capital pour équilibrer ses comptes. Nous estimons que ces revenus extraordinaires réduiront de plus de 300 millions le capital au bilan. En y ajoutant un nouvel emprunt de 100 millions, l'Etat prévoit donc de flamber 400 millions de liquidités en 2026. Et afin de poursuivre cette pratique (qui serait assimilée à de la fraude fiscale dans le privé), le Conseil d'Etat propose une adaptation temporaire de la LAFin durant les exercices comptables 2025 à 2030. Cette adaptation rétroactive de la loi, bien utile pour camoufler l'éventuel déficit de l'année courante, doit être combattue.

Le Canton procède à un autre hold-up en imposant en 2026 et 2027 aux communes une «contribution de solidarité» annuelle de 39 millions. Ce détournement d'une part de l'impôt sur les gains immobiliers met de nombreuses municipalités dans l'embarras pour la préparation de leur budget.

Soumis à une «contribution de crise» exceptionnelle, les fonctionnaires sont descendus dans la rue pour dénoncer un affaiblissement insupportable du service à la population. Cette argumentation est malhonnête: la hausse de 1,7% prévue pour les effectifs de l'Etat (soit plus que celle de la population à servir) s'accompagne de 2,3% de charges de personnel en sus, d'où il résulte une hausse moyenne de 0,6% des salaires de l'Etat. Ce chiffre s'explique par le maintien des annuités d'ancienneté ou de promotion, surcompensant la non-indexation et la retenue de 0,7% pour contribution de crise sur les salaires des classes 6 et plus. Dans les faits, aucun revenu inférieur à 89'000.- ne sera réduit. Au-dessus de

cette valeur, une éventuelle diminution touchera les seuls trois échelons supérieurs (sur 26) de chaque classe salariale. La minorité de salariés concernés (nous l'estimons à moins de 6% des effectifs) perdra, sauf rares exceptions, moins que le 0,7% de la contribution de crise.

Les dépenses brutes d'investissement sont budgétées à 622 millions. Les capacités démontrées de l'Etat à investir (moyenne 2021-24) étant de l'ordre de 440 millions, ce chiffre est certainement trop optimiste.

Le budget 2026 n'est de loin pas un exercice d'austérité: avec plus de 46% du total, les charges pour les secteurs santé et affaires sociales restent hors contrôle, les autres départements arrivant au mieux à stabiliser leurs dépenses. Considérant des risques budgétaires et d'investissement surévalués, couplés à des rentrées fiscales sous-évaluées, un exercice 2026 non déficitaire semble possible, sans avoir besoin de

recourir ni à l'emprunt, ni aux revenus extraordinaires entamant le capital.

Plusieurs des mesures d'économie prévues sont plus irritantes pour les concernés qu'efficaces pour redresser les finances vaudoises. A défaut de baisser les dépenses de l'Etat, cette tactique pourrait hélas décourager nombre de Vaudois d'accepter, de peur de nouvelles coupes, l'initiative «Baisse d'impôts pour tous» qui moisit dans les tiroirs cantonaux.

Cédric Cossy

¹ 24 heures du 11 octobre 2025.

² Voir quelques pistes dans *Actualités vaudoises* du 10 octobre 2025 <https://www.centrepatronal.ch/wp-content/uploads/2025/10/Av-20251010n40-I.pdf>

³ Définition officielle: dissolution au compte de résultat de préfinancements et autres capitaux propres enregistrés au bilan lors du bouclage des comptes des années précédentes.

NON au droit de vote des étrangers

Appel aux dons

L'alliance entre la Ligue vaudoise, le PLR et l'UDC contre la facilitation du droit de vote des étrangers au niveau communal a été victorieuse. Plusieurs de nos amis nous ont soutenus. Nous leur en sommes reconnaissants.

Mais le combat contre le «bricolage du droit de vote» continue. Le 30 novembre, nous voterons NON à l'octroi du droit de vote cantonal aux étrangers résidant en Suisse depuis 10 années, dont les trois dernières dans le Canton.

Une campagne de votation coûte cher. Un don au comité de campagne lui permettra de conserver la dynamique qu'il imprime au Canton depuis l'été dernier.

Les coordonnées bancaires auxquelles ce don peut intervenir sont les suivantes:

CH07 0076 7000 R563 8728 6
Association de La Ligue Vaudoise
1003 Lausanne

Ce code QR bancaire vous permettra d'aller au plus direct:



Nous vous remercions!

La Ligue vaudoise

L'âme parle

Reprenons une définition que Georges Bernanos développe en 1946 dans *La France contre les robots*: avoir une vie intérieure, c'est disposer d'une âme; on peut avoir une âme et ne pas la sentir; le mot «âme», selon Bernanos, n'est pas compris; la civilisation technique universelle craint la vie intérieure, car le temps qu'on consacre à celle-ci est perdu pour l'action, la production de biens matériels et leur consommation; la vie intérieure, expression de la liberté humaine, rend indocile aux commandements de l'Etat qui prétend guider toute vie du berceau au tombeau; la vie intérieure est liée à diverses activités: contempler, écouter, méditer, réfléchir, appliquer son attention aux choses et à soi, accueillir, se reueillir, prier.

De nos jours, on se préoccupe aussi de l'intériorité, sous une forme pas toujours adéquate.

Dans *Coopération* du 4 septembre, le journaliste Eugenio d'Alessio relate sa participation à une retraite silencieuse de six heures dans un parc à Romanel-sur-Lausanne. Il s'y pratique la méditation en pleine conscience (*mindfulness* en anglais), ce genre d'activité procédant souvent d'une adaptation anglo-saxonne de pratiques orientales.

«Vie intérieure» est une expression qui ne va pas de soi. Le philosophe Wittgenstein pense qu'elle est un mythe. «Pleine conscience» sonne aussi bizarrement. Dans une petite bande dessinée comique de *Philosophie magazine*, un personnage, s'adressant à un compagnon, affirme: «— Les matérialistes pensent que la conscience est une illu-

sion, tu as conscience de quoi, toi? — De moi déjà!» répond l'autre. Il semble que la vie intérieure consiste à veiller sur soi. *Prenez bien soin de vous*, nous répète un présentateur de la télévision, au terme des prévisions météo, *take care of yourselves!*

Fanny, enseignante MBSR (abréviation en anglais de réduction du stress par la pleine conscience), a été assistante sociale et victime d'un *burnout*. Ses clients, à part le journaliste, sont ce jour-là six femmes, dont trois témoignent. Une actuaire de 37 ans, très sollicitée du point de vue professionnel, recherche un espace intérieur, un refuge où elle serait avec elle-même. Une infirmière, éprouvée par son travail, veut prendre soin d'elle-même sans médicaments. Une éducatrice spécialisée, après une phase de remise en question dans son job, veut être en contact avec elle-même, visant à la paix intérieure et à la sérénité. Nous apprenons que la méditation en pleine conscience est validée scientifiquement, notamment par notre Centre hospitalier universitaire vaudois, en cas d'anxiété, de dépression légère, de douleurs chroniques, de rémission du cancer. On n'échappe pas à la civilisation: la science et l'argent contribuent à une vie intérieure réussie.

Durant le cours de Fanny, la bienveillance et l'absence du jugement (moral? esthétique?) sont de mise. Il s'agit de faire silence, de porter son attention sur le moment présent, de prendre conscience de ses émotions et de ses pensées, de ses sensations. L'introspection, c'est sortir de l'action, du faire, de la consommation, au profit de l'être. Les téléphones portables sont déposés dans une boîte. Le repas pris en

commun est silencieux. Les échanges verbaux, voire les regards, sont proscrits. Il n'y a de communication qu'avec soi-même. Il s'agit aussi de redécouvrir son corps. La monitrice pratique un balayage corporel, invitant les participants à passer mentalement en revue, avec une précision chirurgicale dit le journaliste, tout l'organisme, des doigts de pied au crâne, en passant par le cou et les vertèbres.

Le mot intérieur nous dérange. La vie est vouée à s'exprimer. Le langage ne peut être écarté. Quand nous cherchons à comprendre la vie, nous nous posons des questions et nous y répondons avec des mots. Nous disposons dès l'enfance d'une ou plusieurs langues, héritées de nos parents, qui nous enracinent dans une communauté. Nous nous exprimons aussi par notre démarche, nos postures, par l'activité, notamment artisanale et artistique. Nous produisons des images, des dessins, des sons, des notes de musique. Notre âme n'est pas séparée de notre corps, elle se révèle par nos mimiques, nos rires, nos pleurs, nos cris; notre visage change de couleur à cause des émotions, des passions, des maladies. L'âme nous anime, nous meut. Les ermites et les moines prient, les mystiques parlent et écrivent. Saint Jean de la Croix, Maître Eckhart ou Simone Weil ont composé des poèmes ou des traités de philosophie. Ils ne s'adressent pas à leur ego, mais d'abord à Dieu et ensuite aux hommes. Pour une Simone Weil, la vie dite intérieure ne se confond pas avec un retour à l'ego, mais consiste plutôt en un détachement de soi, voire une décréation.

L'âme est méconnue aujourd'hui parce que les modernes l'associent à la religion, qu'ils méprisent. Ils lui préfèrent l'intelligence, surtout artificielle, plus rarement aujourd'hui l'inconscient. Le cerveau, matériel, observable, fait les délices des savants et des chercheurs. A toute modification des neurones correspondent des troubles ou des maladies relevant de médicaments ou de la chirurgie.



Nous ne nous moquons pas des gens qui s'interrogent sur leur vie. Ils ne sont pas forcément centrés sur leur petite personne. Ils ont du goût pour la contemplation de ce qui les entoure. Faire partie de la *Machinerie* ne leur suffit pas.

Le contemplatif n'a pas bonne presse, aussi sommes-nous touchés par les propos (reproduits dans *Coopération* du 11 septembre) d'une poétesse morgienne de 19 ans, Adèle de Montvallon. Elle s'affirme contemplative sans honte et adore observer les paysages. La poésie, dit-elle, est un regard qu'on porte sur le monde, un univers que l'on décrit avec les mots; elle est une peinture avec des mots qui nous ancre dans le présent, une sorte de méditation, un pansement de l'âme (elle ose le mot), loin de la vitesse, des réseaux sociaux, des stimuli.

Nous ne voulons pas distinguer une vie intérieure d'une vie extérieure. La personne est l'unité d'une âme et d'un corps. Le chrétien attend la résurrection des corps, de la chair.

Les contemplatifs semblent ne servir à rien. C'est une apparence. Ils agissent à leur manière. Grâce à eux, notre monde évitera de se précipiter dans le néant.

Jacques Perrin

Droits politiques pour les étrangers: c'est toujours NON

Le 28 septembre 2025, les Vaudois ont refusé une obtention facilitée des droits politiques au niveau communal pour les étrangers établis dans le Canton. Pour la prochaine votation du 30 novembre, la question nous est à nouveau posée d'accorder, au niveau cantonal cette fois-ci, des droits politiques aux étrangers. Pour les mêmes raisons que lors de la dernière votation, nous recommandons de refuser cette proposition.

Nous rappelons les arguments que nous avions déjà exposés en vue de la votation du 28 septembre: le droit de vote n'est pas un moyen d'intégration, mais une consécration de cette dernière. La naturalisation certifie l'assimilation et donc l'appartenance à la communauté du lieu. Sans la naturalisation, il est incohérent d'accéder au droit de vote. Et cela est valable tant au niveau communal que cantonal.

Les partisans de cette initiative reprochent au système actuel de ne pas être suffisamment démocratique, car il exclut une part des habitants concernés par les décisions des urnes. Sur cela, nous pouvons d'abord rappeler que la démocratie n'est pas le pouvoir de l'ensemble des résidents, mais celui du peuple, c'est-à-dire des personnes appartenant à la communauté nationale, par leur naissance ou pour avoir prouvé leur volonté de s'y assimiler. L'ensemble des personnes vivant sur un territoire, même après plusieurs années, ne partage pas encore l'appartenance culturelle et historique qui caractérise le peuple. Or cette appartenance peut s'acquérir, c'est le processus de l'intégration.

A droite comme à gauche, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'intégration est souhaitable tant pour les étrangers que pour la communauté qui les accueille. Les étrangers ne sont donc pas exclus, ils constituent une catégorie en voie d'assimilation par la communauté. Et ceux parmi eux qui participent activement à l'économie, à la vie locale et associative, qui sont intégrés de fait dans la communauté, peuvent légitimement prétendre à une naturalisation. Celle-ci leur donnera accès aux devoirs et droits qui leur reviennent. Il n'y a pas de raison pour eux de se contenter d'un statut intermédiaire d'électeur, bien que restant étranger.

Quentin Monnerat

Merci à M. Pierre Barbey

Le courrier des lecteurs de *24 heures* passe pour être une des rubriques les plus lues de ce journal. Ce succès est en tous cas mérité grâce aux contributions régulières de M. Pierre Barbey, de Vevey. Ce fin connaisseur de notre faune et de notre flore en décrit les beautés ou les curiosités d'une plume élégante et précise. Et sans rien de moralisant sur les espèces menacées. Même celui qui n'est pas spontanément enclin à observer la nature se laisse conduire par lui dans les prairies et les forêts pour s'émerveiller à la vue des fleurs, communes ou rares, et à la présence d'oiseaux peu connus; tout récemment le gobe-mouche noir, ou gris, ou à collier. Que notre monde est riche et beau!

J.-F. C.

Aux grands mots les grands remèdes

A l'occasion d'une interview dans la presse, un conseiller aux Etats et ancien conseiller d'Etat a déclaré sur un ton accusateur: «On recommence avec le cycle des baisses d'impôts et des programmes d'assainissement qui affaiblissent l'école, les hôpitaux, la justice sociale et les investissements dans le futur. Certains veulent affamer l'Etat.»

LE COIN DU RONCHON

Cela nous a donné l'idée de mener quelques recherches sur Wikipedia. Nous y avons découvert l'expression de chirurgie bariatrique, qui désigne la chirurgie portant sur l'anatomie de l'estomac et de l'intestin, avec pour objectif de faire perdre du poids à un

patient obèse. Cette chirurgie, qui englobe notamment l'anneau gastrique ou le court-circuit gastrique (*by-pass*), est réservée à des personnes pour lesquelles d'autres tentatives de régime amaigrissant ont échoué.

Nous y avons aussi découvert le terme d'*oniomanie*, qui désigne les troubles liés aux dépenses compulsives et à la manie des achats généralement peu ou pas nécessaires. L'oniomanie peut être considérée comme une pathologie, pouvant se soigner à l'aide de traitements médicaux ou de thérapies comportementales.

Résumer ces notions scientifiques en disant qu'on cherche à «affamer le patient» est excessivement réducteur, et indigne d'un politicien connaissant un tant soit peu les questions de santé.

LA NATION

Rédaction
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges